

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

YVES GUYOT

La répartition des industries en France d'après les résultats statistiques du recensement de 1901

Journal de la société statistique de Paris, tome 48 (1907), p. 137-144

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1907__48__137_0

© Société de statistique de Paris, 1907, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LA RÉPARTITION DES INDUSTRIES EN FRANCE

D'APRÈS LES RÉSULTATS STATISTIQUES DU RECENSEMENT DE 1901

J'ai déjà montré, dans les observations que j'ai faites sur la répartition des industries d'après le *Census* des États-Unis, l'importance qu'avait le mode de compter les établissements (1).

Les *Résultats statistiques du recensement de la population en France de 1901* les confirment.

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE

Le recensement du 24 mars 1901 indique 19 700 000 personnes comme exerçant une profession, soit 50,7 % de la population totale qui est de 38 961 900. En 1896, la proportion ne s'élevait qu'à 49,3 %.

Pour le sexe masculin, le chiffre est de 12 911 000, soit 68 % en 1901 au lieu de 68 % en 1896 ; pour le sexe féminin, le chiffre est de 6 805 000, soit 35 % au lieu de 33 %. Le rapport suppose que cet écart provient de ce qu'« un certain nombre de bulletins avaient échappé au dépouillement ».

Si on se contente du chiffre total, on trouve le résultat suivant :

Chefs d'établissement	4 865 700
Employés et ouvriers	10 655 800
Travailleurs isolés	4 131 200

Les chefs d'établissement et les travailleurs isolés seraient au nombre de 8 996 900. Ils représenteraient donc 45 % du total.

Mais dans le chiffre de 10 655 800 ouvriers et employés sont comprises les personnes qui font partie de la section 7, intitulée : Professions libérales, et du groupe 9 a, Services de l'État, des départements et des communes. Le président de la République, les sénateurs, les députés, les préfets, directeurs des ministères, des administrations, les ambassadeurs, les magistrats, etc., viennent tous grossir ce chiffre des employés et ouvriers mis en regard du chiffre des chefs d'établissement. Ce tableau comprend les instituteurs et les postiers, dont certains se prétendent de simples salariés. Cependant, leur nombre ne peut être mis en regard de celui des chefs d'établissement, puisqu'ils n'ont de rapport qu'avec l'État.

Il est donc inexact de dire qu'il y a, sur 100 personnes occupées à la date du recensement, 26 chefs d'établissement, 52 employés ou ouvriers, 22 travailleurs isolés. Le chiffre des professions libérales comprend 400 000 personnes. Le tableau de la page 181 indique que le nombre des travailleurs isolés y est de 36,54 %. Un médecin, un avocat, un peintre, sont considérés comme des travailleurs isolés ; mais je vois (p. 183), dans le tableau du personnel des établissements, que les pro-

1. Voir numéro d'avril, p. 109.

fessions libérales représentent 246 800 personnes, dont 44 500 chefs d'établissement, 167 000 employés, 35 000 ouvriers. Ces chiffres auraient besoin d'explications.

Or, je trouve (t. IV, p. 124) les chiffres suivants :

Professions libérales	399 800
Services de l'État, des départements et des communes . .	1 297 500
Total	<u>1 697 300</u>

Si je déduis ces 1 697 300 personnes des 10 655 800 employés et ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, je trouve qu'ils sont ramenés au chiffre de 8 958 500, c'est-à-dire qu'ils sont 38 600 de moins que les chefs d'établissement et les travailleurs isolés. La proportion est renversée. Au lieu d'être en minorité, ils sont en majorité. Veut-on déduire des 400 000 personnes appartenant aux professions libérales les 200 000 classées comme employés et ouvriers : nous avons en chiffres ronds un total de 1 500 000, et alors nous aurions, du côté des employés et ouvriers, 9 155 000, et du côté des chefs d'établissement et des travailleurs isolés, 9 158 000. On peut donc en conclure que ces deux grandes catégories sont à égalité.

CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET ÉTABLISSEMENTS

On trouve au tableau de la page xix (t. IV) le chiffre de 4 865 700 chefs d'établissement ; c'est à ce chiffre qu'il faut comparer le nombre des salariés et employés, si on veut se rendre compte du rapport de quantité qu'il y a entre eux. Il n'y a pas autant d'établissements qu'il y a de chefs d'établissement. C'est exact. Mais l'économiste et l'homme politique ont besoin d'avoir le chiffre exact des deux groupes :

D'un côté	4 865 700 chefs d'établissement.
D'un autre	9 155 000 ouvriers et employés.

Il y a donc moins de 2 ouvriers et employés relativement à 1 chef d'établissement.

Il y a 65 % d'ouvriers et d'employés, 35 % de chefs d'établissement.

En 1896, on avait relevé 2 983 000 établissements où deux ou plusieurs personnes travaillent en commun. En 1901, ce chiffre a été porté à 3 185 000. Cette augmentation indiquerait le contraire d'une concentration d'industries ; mais le rapport nous dit qu'elle provient des « conditions nouvelles du dépouillement qui ont permis de compter beaucoup d'établissements familiaux qui n'avaient point été enregistrés en 1896 ». Soit.

Mais le rapport ajoute : « Si on laisse de côté les établissements composés uniquement du mari et de la femme ou d'associés travaillant sans aides, le sens du mouvement se trouve renversé : le chiffre des établissements occupant au moins 1 ouvrier ressort au chiffre de 2 256 000 en 1901 au lieu de 2 390 000 en 1896 ; mais il est vrai que cette diminution porte sur les établissements de l'agriculture. En 1896, on avait compté, dans les exploitations agricoles, un grand nombre d'enfants de cultivateurs qui, en 1901, ont été laissés en dehors de la population active.

« Dans l'industrie, au contraire, dit le rapport, le nombre des établissements a augmenté. »

Mais, dans ce nouveau tableau (p. xix), le rapport supprime tous les établissements qui n'occupent pas d'ouvriers. Or, dans le tableau de la page xvii, le nombre des chefs d'établissement a augmenté aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie.

	Chefs d'établissement	
	1901	1896
Agriculture.	3 469 200	3 086 200
Industrie.	813 110	715 000
Commerce	538 800	444 300

Donc, dans chacune des trois grandes classes, il y a eu augmentation du nombre des chefs d'établissement. *C'est un phénomène de diffusion et non de concentration.*

Les petits établissements qui ne comptent habituellement que les membres de la famille sont un facteur trop important dans la production pour que, si on le supprime, on ait une idée nette de ce phénomène ; et de même que pour le *Census* américain, je signale ici la tendance des services publics de statistique à éliminer les petits établissements. C'est tout naturel. Ils exigent beaucoup de travail.

Le tableau de la page xix ne contient que les établissements occupant des ouvriers. Il présente un léger recul pour le nombre des établissements agricoles.

	Nombre d'établissements occupant des ouvriers et employés	
	1901	1896
Agriculture.	1 340 000	1 484 000
Industrie.	616 000	592 600
Commerce	249 000	233 000

Ce mouvement est donc le contraire d'un mouvement de concentration. Le rapport dit : 573 000 établissements occupaient de 1 à 20 ouvriers ou employés en 1896, on en compte 594 000 en 1901 ; le nombre des établissements de 21 à 100 ouvriers s'est élevé de 15 583 à 17 570 ; et celui des grands établissements occupant plus de 100 ouvriers s'est accru de 600 unités, passant de 3 668 à 4 268. Sur 100 000 établissements, on en comptait 6 192 de plus de 100 ouvriers en 1896, on en trouve 693 en 1901.

Dans le commerce, même mouvement : le nombre des petits établissements a augmenté de 231 000 à 246 000, celui des moyens de 1 953 à 2 279, celui des grands de 143 à 192. Sur 100 000 établissements occupant du personnel, 61 occupaient plus de 100 employés en 1896, on en compte 77 en 1901.

Si le nombre des petits établissements avait diminué, on aurait pu en conclure au phénomène de concentration, dans les industries, selon la formule marxiste. Mais, du moment que le nombre des petits établissements a augmenté aussi, on ne doit pas donner à ce phénomène le nom de concentration des industries, mais le nom exact de développement des industries.

Si maintenant nous entrons dans des détails, nous trouvons pour l'agriculture (p. 131) :

	Chefs d'exploitation	
	1901	1896
Chefs d'établissement du sexe masculin.	2 008 000	1 822 000
— — — féminin (non mariées)	125 000	134 000
Travailleurs isolés (sauf les journaliers)	1 096 000	1 293 000
	<u>3 229 000</u>	<u>3 249 000</u>

Le nombre des chefs d'établissement a augmenté ; celui des ouvriers isolés a diminué. On peut admettre qu'un certain nombre d'ouvriers isolés ont passé dans la première catégorie. C'est « le contraire de la prolétarisation constante des petits propriétaires », qui est un des actes de foi du socialisme dit scientifique.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS D'APRÈS LEUR PERSONNEL

Au tome IV des *Résultats statistiques du recensement de 1901* on trouve (p. 191) la répartition des établissements industriels (non compris les entreprises de transport).

Ces chiffres ont été établis de la manière suivante : « L'effectif du personnel des établissements occupant plus de 5 000 ouvriers a été déterminé directement par le recensement. Pour les autres, le chiffre des ouvriers recensés directement et le chiffre des évaluations ne concordent pas exactement ; le premier est de 3 606 000, le second de 3 723 000 ; après l'interpolation, le total est de 3 526 800. »

Le rapport poursuit : « On ne pouvait s'attendre à trouver exactement le même nombre. En effet, 3 500 établissements industriels n'ont pu être classés : ce sont certainement de petits établissements n'employant fort probablement ensemble pas plus de 15 000 ouvriers. » La première assertion me paraît juste, la seconde ne repose sur rien de précis. « De plus, ajoute le rapport, dans l'industrie et le transport se trouvent compris un grand nombre de manœuvres et de journaliers n'ayant point fait connaître l'établissement qui les occupe et dont une partie travaillent sans doute dans l'industrie. »

Il faut ajouter que tous les ouvriers ne travaillent pas constamment dans le même établissement. Ces chiffres se rapportent à des phénomènes constamment variables et, forcément, ils sont fixes.

Mais le chiffre de 3 526 000 salariés est inférieur de 506 000 au chiffre de 4 032 000 porté au tableau de la page 188. Dans ce tableau, les chiffres sont poussés jusqu'aux unités. Or une note qui le précède dit qu'on ignore le nombre des ouvriers de 11 000 établissements ; et cette note ajoute que ce n'est que par déduction que l'on est arrivé à obtenir le nombre des ouvriers des établissements contenant plus de 10 ouvriers.

Ces observations faites, je reproduis le tableau de la page 191.

Établissements	Nombre d'ouvriers et employés		Nombre d'ouvriers et employés	
	1901	1896	1901	1896
			pour cent	
De 0 à 10 ouvriers et employés. . .	1 130 800	1 134 700	32	36
De 11 à 100 —	999 100	853 000	28	28
De plus de 100 —	1 396 800	1 124 000	40	36
	3 526 700	3 111 700	100	100

D'après ces évaluations, 60 % des ouvriers sont occupés dans la petite et la moyenne industrie ; 40 % dans la grande. En 1896, il n'y en avait que 36, c'est

donc une différence de 4 %.. Mais, d'après le caractère d'incertitude que présentent ces chiffres, cette différence est insignifiante. Serait-elle absolument rigoureuse, serait-elle plus grande qu'elle ne l'est, qu'il n'en resterait pas moins le fait que dans l'industrie le nombre des chefs d'établissement est de 813 000 en 1901 contre 715 000 en 1896. Il a donc augmenté.

Le nombre des ouvriers et employés est de 4 507 000 contre 3 959 000 en 1896. Il y a 46 ouvriers contre 10 chefs d'établissement.

Mais si on supprime ceux qui ont déclaré n'avoir pas d'ouvriers, — et ceux qui ont intérêt à faire cette déclaration sont d'autant plus nombreux que la police des lois sur le travail devient plus tracassière, — nous trouvons 616 000 établissements (p. 187); cela donne une moyenne de 63 ouvriers par 10 établissements.

NOMBRE DES OUVRIERS PAR ÉTABLISSEMENT

On trouve (p. 187) un tableau dont les chiffres ne sont pas identiques à ceux fournis à la commission (p. xviii et xix); je prends ceux de ce tableau parce qu'il est suivi de la phrase suivante : « Le nombre moyen des ouvriers par établissement a augmenté, ce qui est un premier indice de concentration du personnel des établissements. »

Dans quelle proportion ?

	Établissements		Personnel salarié		Par établissement	
	1901	1896	1901	1896	1901	1896
					Nombre d'ouvriers	
Agriculture.	1 340 500	1 500 000	2 918 400	3 283 600	2,2	2,3
Industrie et transports	620 800	603 200	4 308 400	3 788 400	6,9	6,3
Commerce	250 300	249 600	763 200	657 400	3,0	2,6
Professions libérales	43 900	36 600	202 364	161 100	4,6	4,4
					3,6	3,3

Au point de vue du pourcentage, l'augmentation du nombre des ouvriers, ce premier indice de la concentration, serait en moyenne de 30 ouvriers pour 100 établissements (360 — 330). C'est dans la catégorie Industrie et transports que se rencontre l'augmentation maximum (60 ouvriers pour 100 établissements), tandis que l'Agriculture et les Professions libérales présentent les chiffres minimums (10 et 20 %).

A la page 185, les sous-groupes professionnels, donnant le nombre moyen des employés et ouvriers par établissement occupant au moins 1 employé, sont classés dans le tableau suivant :

	Nombre de salariés par établissement
Métallurgie du fer et de l'acier.	689
Mines et minières.	477
Établissements industriels de l'État ou des communes	245
Métallurgie de métaux divers	181
Verrerie.	140

Nous tombons immédiatement au-dessous de 100 :

	Nombre de salariés par établissement
Fabrication du papier	66
Fabrication de la faïence et de la porcelaine	55
Papiers peints, cartes à jouer	47
Industrie cotonnière et lainière	46
Fabrique de caoutchouc	41
Fabrique de l'alcool et du sucre	39
Teintures, apprêts, blanchiments, impressions	38
Instruments de musique en métal.	37
Fabrique de gaz d'éclairage, de pétrole	34
Produits chimiques, explosifs, etc.	19 à 25

Pour les autres industries, on trouve 16 et au-dessous.

Ainsi, il n'y a que cinq sous-groupes industriels qui comptent plus de 100 ouvriers par établissement.

A la page 186, se trouve une liste des industries indiquant le nombre moyen des ouvriers occupés par établissement, pour les années 1901 et 1896. Mais il est regrettable qu'à côté du nombre des ouvriers, on ne trouve pas le nombre des établissements.

	1901	1896
Mines de houille.	953	857
Fer-blanc.	953	698
Hauts fourneaux (première fusion).	701	504
Acéries	687	510
Navires en fer.	524	416

Si le nombre des établissements a diminué entre les deux recensements, alors on pourra dire qu'il y a eu concentration. Si leur nombre a augmenté, il y a eu développement de l'industrie.

Aussitôt après ces cinq industries, on tombe à un chiffre d'ouvriers inférieur à 500. On en trouve 18 ayant un nombre supérieur à 200. Il y a en tout 53 sous-groupes industriels comptant plus de 100 ouvriers. Il est regrettable que le même tableau n'indique pas le nombre d'établissements qu'ils représentent. Nous savons seulement d'après le tableau qui suit (p. 187) que le nombre des établissements industriels ayant plus de 100 ouvriers se répartit de la manière suivante :

	Nombre d'établissements		Proportion pour 10 000	
	1901	1896	1901	1896
De 101 à 200.	2 875	2 053	39	35
De 201 à 500.	1 342	1 158	22	19
De 501 à 1 000.	340	300	6	5
De 1 001 à 2 000.	147	109	2	2
De 2 001 à 5 000.	46	35	»	»
Plus de 5 000	18	13	»	»

Ainsi le nombre de tous ces établissements a augmenté, ce qui est une preuve non de la concentration, mais du développement de l'industrie.

On voit en même temps quelle faible part représente la grande industrie en

France. On a été obligé d'élever à 10 000 le chiffre absolu pour obtenir des unités; et on n'y est pas arrivé pour les établissements au-dessus de 2 000 ouvriers.

Quant aux petits établissements ne comptant que 1 ouvrier, qui auraient dû disparaître, ils ont passé de 290 800 à 318 300, soit de 4 900 sur 10 000 à 5 100, ce qui prouve un mouvement en sens exactement contraire à celui de la prolétarianisation. Le développement de la grande industrie n'a pas tué l'esprit d'entreprise et d'initiative de l'ouvrier capable de s'établir.

Pour le commerce, nous trouvons le même phénomène :

	Nombre d'établissements		Proportion pour 10 000	
	1901	1896	1901	1896
De 101 à 200	122	92	5	4
De 201 à 500	54	36	2	2
De 501 à 1 000	6	5	"	"
De 1 001 à 2 000	4	7	"	"
De 2 001 à 5 000	5	3	"	"
Plus de 5 000	1	"	"	"

LA GRANDE INDUSTRIE EN FRANCE

A la page 197, un tableau indique quel est le personnel salarié occupé dans les différents groupes d'industrie proprement dite, avec la fraction de ce personnel occupée dans les petits établissements.

Dans ce tableau, il n'y a que six sous-groupes industriels dans lesquels les ouvriers employés dans des établissements comptant un personnel de plus de 100 personnes sont en majorité :

	Nombre total des salariés	Nombre des salariés compris dans les établissements occupant plus de 100 personnes (évaluation)
Mines et minières	189 400	183 000
Industries chimiques	101 900	53 000
Caoutchouc, papier	65 200	38 000
Industries textiles	636 700	434 000
Métallurgie	75 200	73 500
Céramique et verrerie	144 500	78 000
		859 000

Ce personnel s'élève à 859 000 sur un total de 1 317 000 ouvriers⁽¹⁾ employés dans des établissements occupant plus de 100 ouvriers, soit 65 %. On voit à quel petit nombre de groupes est limitée la grande industrie dont la majorité des ouvriers est employée dans des établissements au-dessus de 100 ouvriers.

A la page 128, un tableau donne l'importance relative des divers groupes qui comprennent la population industrielle pour 10 000 personnes de la population active.

1. Dans le tableau de la page 191, ce chiffre est de 1 396 000.

Voici la proportion de ces industries :

	1901	1896
Mines et minières	273	243
Industries chimiques	157	133
Caoutchouc, papier	101	92
Industries textiles	1 277	1 417
Métallurgie	108	88
Céramique et verrerie	230	229
	<u>2 146</u>	<u>2 203</u>

Ces établissements, qui représentent, en France, la grande industrie par destination, ne comptent donc qu'un peu plus du cinquième des salariés ; et leur importance relative a diminué de 1896 à 1901 parce qu'il y a eu diminution dans les industries textiles.

Mais si on en retranche les industries textiles, on trouve :

1896	1901
<u>784</u>	<u>869</u>

Ainsi le personnel de ces grandes industries a augmenté seulement de 85 pour 10 000, moins de 1 %.

Il compte dans l'ensemble des industries pour moins du dixième, 7,84 %.

Cette importance relative a un côté factice et un côté positif :

Un côté factice : car le développement de certaines de ces industries, ayant été provoqué par la protection, est artificiel ;

Un côté positif : car non seulement les besoins généraux n'ont pas cessé de se développer, mais en outre l'industrie métallurgique a reçu une grande impulsion du traitement des minerais de Briey, le caoutchouc de l'automobilisme, et ces établissements exigent de grandes installations et un nombreux personnel.

CONCLUSION

Tous les résultats statistiques du recensement de 1901 en France indiquent non pas le phénomène de concentration qui impliquerait la diminution des établissements industriels, mais le phénomène du développement et de l'expansion de l'industrie.

YVES GUYOT.